



COMITÉ DE SUIVI DU BUDGET PARTICIPATIF

Séance du 11 octobre 2021

La séance est ouverte à 18 heures 30 en présence de : Julien Consalvi, Adjoint délégué à la fabrique citoyenne, à la démocratie locale, et aux politiques du partage ; Sylvie Baste-Deshayes, Responsable du service de démocratie participative) ; et de la totalité des membres du Comité de suivi, hormis le collège de la vie associative et un membre du collège des volontaires.

<i>Introduction.....</i>	<i>2</i>
<i>Présentation de la documentation mise à disposition.....</i>	<i>2</i>
<i>Rappel des missions du Comité de suivi.....</i>	<i>2</i>
<i>Projet de charte de fonctionnement.....</i>	<i>3</i>
<i>Temps fort du 23 octobre, place Jean Jaurès.....</i>	<i>4</i>
<i>Questions pratiques : diffusion publique d'une liste de noms, participation aux prochaines RNBP, besoins en formation.....</i>	<i>4</i>

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

La séance est ouverte à 18h39.

Introduction

Julien Consalvi accueille les participants et rappelle que le Comité de suivi était jusqu'alors composé de membres du Conseil de Quartier. Désormais, il est ouvert à d'autres collègues : aux anciens porteurs de projets, aux volontaires et au Conseil de la Vie Associative. L'élargissement du Comité de suivi répond à l'engagement des Élus sur la revitalisation des instances de la Fabrique Citoyenne et au désengagement croissant des habitants vis-à-vis des politiques locales. La Fabrique Citoyenne se décline en trois axes :

- Les politiques sectorielles développées par la municipalité, souvent impulsées par des obligations de développement des territoires, et des projets de la Ville ;
- L'interpellation des quartiers, politique ascendante visant à modifier les pratiques locales en prenant compte des besoins exprimés par les habitants ;
- La vie collaborative, constituée de dispositifs tels que la plateforme jeparticipe.montreuil.fr, les consultations, les réunions publiques et les initiatives de co-construction, entre autres.

La mise en place du Budget participatif reflète la volonté d'aboutir à des processus transparents et de prendre en compte l'expertise d'usage des citoyens dans les projets développés par la Ville. Le Comité de suivi, inauguré ce soir, à l'objectif d'inspirer d'autres formes de délégations liées aux politiques publiques. Il contribuera aussi à la construction d'un nouveau modèle de gouvernance spécifique à la Ville de Montreuil, qui bénéficie d'un environnement associatif très riche, d'organisations politiques très marquées, de lieux symboliquement forts, et de démarches participatives innovantes. L'inclusion des citoyens dans les instances et les politiques publiques représente aussi une alternative, à l'échelle locale et municipale, vis-à-vis de politiques néolibérales qui ont tendance à réduire le champ de la démocratie. Julien Consalvi estime que ces instances de délibération faciliteront le développement de sociétés plus justes, plus féministes et plus respectueuses de l'environnement.

Julien Consalvi précise que le comité comporte 18 sièges et 4 collègues. Le Collège de la Vie Associative n'est pas représenté ce soir, car la parité de ses membres n'était pas encore atteinte, mais il sera présent lors des séances suivantes. Aussi, des suppléants ont été désignés pour assurer le bon fonctionnement de l'instance.

Présentation de la documentation mise à disposition

Les documents remis aux membres du Comité de suivi retracent l'historique des campagnes de Budget participatif, et notamment les évaluations des éditions précédentes ayant généré des changements au niveau du règlement. La charte de la Démocratie locale, validée en Conseil Municipal en 2015, pose les principes généraux de la démocratie participative à Montreuil. Elle a permis de définir plus précisément le rôle des habitants dans les processus décisionnaires de la Municipalité. Le Comité de suivi contribue à la démarche d'inclusion de la population aux politiques publiques. Les membres du Comité de suivi pourront adresser leurs questions à l'adresse budgetparticipatif.montreuil.fr ou à Sylvie Baste, à l'adresse sylvie.baste@montreuil.fr

Rappel des missions du Comité de suivi

Sylvie Baste annonce que le Comité de suivi se réunira toutes les 6 semaines, les séances seront rythmées par les échanges du Comité technique et du Comité de pilotage. Le Comité technique émettra un premier avis sur la faisabilité des projets soumis par les habitants. L'analyse reposera sur une grille de lecture technique et rationnelle. La liste des projets approuvés par le Comité technique sera ensuite présentée au Comité de suivi, qui émettra des recommandations auprès des Élus.

L'avis des techniciens et des habitants sera sollicité au regard des projets qui soulèveront un certain nombre de questionnements. Au cas où un projet non validé par le Comité technique répondrait à des besoins des habitants, des solutions ou des alternatives seraient recherchées. L'argumentation construite pour chaque projet prendra en compte les éléments techniques et les expertises d'usage des habitants.

Julien Consalvi ajoute que le Comité de suivi est garant du règlement. Son avis sera soumis à l'arbitrage des services de la Ville et des Élus durant la phase d'instruction des projets. Il aura également la mission de faire vivre sa communauté, ses membres étant inscrits dans des Conseils de Quartier, des collectifs d'animation et des associations, et de définir les règles de son fonctionnement, telle que la durée des mandats.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

Par ailleurs, le calendrier du Comité de suivi est fixé par les étapes du Budget participatif. Un événement prévu le 23 octobre sur la place de la Mairie retracera les projets réalisés lors des deux campagnes précédentes. Le Comité de suivi sera fortement sollicité durant la phase d'instruction des dossiers, qui démarrera le 17 janvier 2022 et terminera à la fin du mois d'avril. Les résultats de l'instruction seront présentés en mai 2022. La liste de projets qui en résultera sera soumise au vote, au travers d'un bulletin en papier ou par voie numérique.

Projet de charte de fonctionnement

La charte de fonctionnement qui sera établie avec les membres du Comité de suivi devra préciser la durée des mandats, la constitution, et les missions de l'instance. Elle devra aussi présenter les engagements que les Élus prendront vis-à-vis du Comité du suivi. La Ville souhaite aboutir à des démarches de codécision, mais plusieurs enjeux doivent être pris en compte pour y parvenir, notamment en termes réglementaires.

À la demande d'un membre du Comité de suivi, Sylvie Baste indique que la rencontre avec les porteurs de projet semble pertinente ; elle sera envisagée en fonction des outils et des marges de manœuvre dont disposera l'instance. Des visites peuvent également être envisagées sur des sites de projets potentiels afin de favoriser la précision de la phase d'instruction.

Julien Consalvi rappelle que les projets devront être évalués au regard de l'intérêt général qu'ils représenteront. Il met en avant l'importance et la complémentarité des acteurs qui participent à l'évaluation des projets, soit les services, les habitants et les Élus. Chacun de ces acteurs dispose d'une expertise unique. À titre d'exemple, l'habitant dispose d'une expertise d'usage qui ne peut pas être partagée par les services, dont l'expertise sera d'ordre technique. En effet, la démocratie participative présente un enjeu d'acculturation qui est fondamental. Ce modèle requiert aussi un niveau élevé de confiance et de modalités de délibération adaptées. Un certain nombre de critères doivent être respectés, dont la répartition égale du temps de parole, la parité entre les femmes et les hommes, et la représentativité des quartiers. Le premier travail des membres du Comité de suivi consistera à croiser les regards qu'ils porteront sur les projets, afin d'émettre des recommandations aux Élus.

Un membre du Comité de suivi, porteur de projet lors de la saison n°2, considère que l'instance devra d'abord clarifier la notion de Budget participatif et les critères auxquels les projets devront répondre. Il évoque le projet d'installation de potelets métalliques, qui est arrivé en première place grâce à l'influence d'une association de riverains, mais qui ne répondait pas à l'esprit d'un Budget participatif. Selon lui, le Budget participatif a vocation à répondre à l'intérêt général des riverains et à améliorer de leur cadre de vie.

Un membre du Comité de suivi pense que le travail de cette instance permettra d'éviter le clientélisme et de parvenir à un consensus qui soit au plus près de l'intérêt général. Il pense que le financement d'une association ou les aménagements classiques, qui relèvent de la gestion courante de la Ville, ne correspondent pas à l'esprit du Budget participatif. Il convient d'apprendre des erreurs des campagnes précédentes, en visitant les différents projets retenus, et en évaluant la manière dont ils se sont déroulés, leur utilité et leur pérennité. En effet, l'analyse des travaux menés lors de la saison précédente permettra d'éviter un décalage entre les recommandations émises par l'instance et le résultat final des projets. Aussi, la possibilité d'évaluer les travaux d'une édition à une autre devrait être considérée au moment de déterminer la durée des mandats.

Sylvie Baste précise que les projets des saisons précédentes figurent sur la plateforme jeparticipe.montreuil.fr.

Un membre du Comité de suivi affirme que les porteurs de projet s'interrogent sur la réalisation des projets soumis et sur l'intérêt d'en déposer un nouveau lors de l'édition suivante. La Ville avait indiqué aux porteurs du projet d'aménagement du square Rosa Parks, dont l'ambition dépassait le budget maximal, qu'ils pourraient solliciter un complément budgétaire lors de la saison n°2. En l'occurrence, ce projet a été mené avec l'union de trois budgets différents, soit le financement de la première et deuxième saison du Budget participatif et le financement du programme PEPA (Petits Espaces Publics Autrement), projets non soumis au vote, mais décidés lors de réunions publiques. La pérennité de l'ouvrage et le coût supplémentaire posent question.

À la demande d'un membre du Comité de suivi, Sylvie Baste indique que le dispositif ne bénéficie pas encore d'un retour d'expérience par projet. Des comptes rendus des réunions sont néanmoins disponibles.

Un membre du Comité de suivi met en avant le sentiment d'un manque de transparence relayé par un certain nombre d'habitants et de porteurs de projet. Le retour d'expérience évoqué pourrait s'avérer positif en ce sens.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

Sylvie Baste suggère que l'instance réponde aux questions relevées pendant l'instruction des projets en se référant aux projets existants et en faisant appel aux témoignages de porteurs de projet. La question du budget est délicate. Si l'enveloppe reste modeste pour des travaux d'aménagement, elle permet de mener à bien des projets qui n'auraient pas pu aboutir autrement, comme l'aménagement du square Rosa Parks.

Un membre du Comité de suivi souligne que le Budget participatif permet de mettre en évidence des besoins d'aménagement relevant de la Ville, comme la signalétique destinée aux personnes mal voyantes.

Julien Consalvi rappelle que la saison n°2 a été impactée par la durée de réalisation de certains projets et la crise sanitaire. Les projets peuvent s'écarter du besoin initial si leur réalisation prend trop de temps. Il sera donc nécessaire de s'assurer que les projets suivent leur ligne directrice initiale. Leur impact social doit aussi être considéré grâce aux habitants. Au-delà de l'évaluation globale de la campagne, les projets générant un changement des habitudes des habitants et dans la vie des quartiers peuvent faire l'objet d'un suivi particulier.

Un membre du Comité de suivi évoque des problèmes de gestion d'une salle dédiée aux associations, rénovée dans le cadre d'un projet soumis à la campagne de Budget participatif, et qui sont aussi liés à la durée de réalisation des travaux. L'usage actuel de la salle devrait être revu.

Sylvie Baste suggère de réaliser une analyse des usages afin d'aboutir à une gestion différente du lieu. Ces éléments peuvent être considérés dans le cadre du suivi des projets. Concernant le projet de charte de fonctionnement du Comité de suivi, elle propose de transmettre une première proposition aux membres de l'instance pour avancer sur son contenu lors de la séance suivante.

Temps fort du 23 octobre, place Jean Jaurès

L'événement constituera un temps fort de sensibilisation sur la nouvelle campagne de Budget participatif. La participation de témoins est envisagée au regard des projets menés à l'échelle de la Ville. Cette édition porte une attention particulière aux thématiques de l'égalité femmes-hommes, de l'alimentation, de la solidarité, de l'environnement et des mobilités durables. Le rôle du Comité de suivi sera évoqué lors de cet événement. Les membres de l'instance seront contactés pour savoir s'ils souhaitent se présenter, l'idée étant de mettre en avant la participation et la contribution des habitants de Montreuil. Les thématiques évoquées sont issues de l'évaluation de campagnes antérieures, mais ne répondent pas à des modalités réglementaires.

Questions pratiques : diffusion publique d'une liste de noms, participation aux prochaines RNBP, besoins en formation

Les membres de la commission recevront un message leur permettant de se positionner aux prochaines Rencontres Nationales des Budgets Participatifs, qui auront lieu le 8 et 9 novembre 2021 à Angers, et porteront sur la création officielle du réseau. Deux représentants des Conseils de Quartier ont déjà déposé leur candidature ; il serait idéal que chaque collège soit représenté. Il est précisé que les billets de train et la nuitée à l'hôtel seront pris en charge par la Ville, les organisateurs prennent généralement en charge le repas de midi.

Sylvie Baste invite les membres du comité à identifier des besoins de formation et des propositions en la matière. Des interventions peuvent également être prévues sur des sujets en particulier. Les comptes rendus des réunions seront diffusés aux membres du Comité de suivi et probablement mis à disposition du public.

Un membre du Comité de suivi invite ses homologues à participer aux réunions publiques, car elles permettent d'entendre les avis et les besoins des habitants et des anciens porteurs de projet.

Sylvie Baste ajoute que les habitants évoquent souvent des projets qu'ils souhaitent déposer lors des réunions publiques, et que celles-ci font l'objet de synthèses publiées sur la plateforme jeparticipe.montreuil.fr. La plateforme présente la totalité des projets, des filtres permettent d'affiner la recherche. La partie dédiée aux commentaires permet aux habitants de s'exprimer librement.

Julien Consalvi constate que la plateforme est indispensable. Au-delà de la fracture numérique, elle représente un outil favorisant la transparence et l'expression des habitants, la modération des commentaires étant effectuée a posteriori.

La séance est levée à 20h21. La séance suivante aura lieu le 6 décembre 2021 à 19h00.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.